

Assemblée Générale de la CLI de Nogent-sur-Seine

15 février 2021

L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Autorité administrative indépendante créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France : centrales nucléaires, installations de recherche, activités médicales, transports de substances radioactives, démantèlement, stockages de déchets.

Elle contribue à l'information des citoyens.

BILAN 2020

- **20 inspections réalisées (lettres de suite consultables sur www.asn.fr) dont :**
 - 5 à caractère inopiné (soulignées) ;
 - 5 réalisées à distance ;
 - 1 « mixte » (contrôle à distance et sur site)
- **Visite décennale du réacteur 2 pour rechargement en combustible et maintenance (9 février au 6 août 2020)**

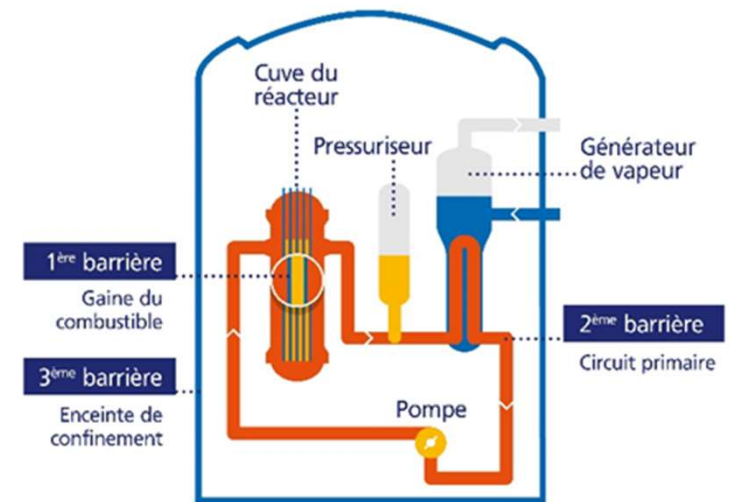
Thèmes principaux :

- *conduite normale ;*
- *conduite accidentelle ;*
- *maintenance ;*
- *inspections de chantiers en arrêt de tranche ;*
- *épreuve hydraulique du circuit primaire principal du réacteur 2 ;*
- *radioprotection des travailleurs ;*
- *prévention des pollutions et maîtrise des nuisances ;*
- *conformité des installations au référentiel*

VISITE DÉCENNALE DU RÉACTEUR 2

- 9 inspections en lien avec la VD (préparation, suivi) ;
- Réacteur mis à l'arrêt du 9 février au 6 août 2020 ;
- Examen des résultats de l'inspection de la cuve
- Test de résistance du circuit primaire le 29 mai en présence de 6 inspecteurs de l'ASN ;
- Test de résistance du bâtiment réacteur.

LES TROIS BARRIÈRES DE SÛRETÉ



ÉVÉNEMENTS DÉCLARÉS EN 2020

Evènements significatifs sûreté (ESS)	Evènements significatifs radioprotection (ESR)	Evènements significatifs environnement (ESE)
32 (dont 7 classés au niveau INES 1)	7 (dont 2 classés au niveau INES 1)	4

COVID 19 – CONSÉQUENCES POUR L'ASN

- **Maintien de l'ensemble des missions (réglementer, autoriser, contrôler, gérer les situations d'urgence, informer les publics) et adaptation à l'évolution de la situation**
- **Limitation des déplacements du personnel**
- **Déploiement étendu du télétravail en mettant à disposition de chacun les moyens techniques nécessaires**

COVID 19 – CONSÉQUENCES SUR LES INSPECTIONS

- **À la suite de la décision du 1^{er} confinement, suspension des inspections sur site, mais maintien de la possibilité de réaliser de telles inspections en cas de nécessité.**
- **Suspension des inspections dans les établissements médicaux pratiquant des activités nucléaires, sauf exception.**
- **Traitement de manière prioritaire des demandes d'autorisation d'utilisation de matériels ou de locaux nécessaires à la gestion de l'épidémie (utilisation à des fins diagnostiques des scanners de médecine nucléaire par exemple).**

COVID 19 – BILAN POUR EDF

Les contrôles n'ont pas mis en évidence de dégradation de la sûreté ou de la radioprotection des travailleurs.

Les contrôles à distance et les inspections sur site ont confirmé qu'EDF a su mettre en place des organisations appropriées pour faire face au risque sanitaire (mesures barrières, plans de prévention) tout en maintenant le niveau de sûreté attendu.

